

RECHERCHES SUR LA GUERRE BACTÉRIOLOGIQUE

Question n° 297—M. Matheson:

Le gouvernement possède-t-il une ou des stations expérimentales se livrant à des recherches sur la guerre bactériologique? Dans le cas de l'affirmative, à quel endroit, pour quelle raison et quel a été le coût global de ces recherches au cours des trois dernières années?

Réponse de l'hon. M. Harkness:

Le Conseil de recherches pour la défense du ministère de la Défense nationale poursuit un programme de recherches visant à déterminer les risques qu'encourraient les militaires et les civils dans l'éventualité d'une attaque bactérienne; il vise aussi à trouver les moyens de déceler une telle attaque et de prévenir et de guérir la maladie. Les recherches se poursuivent à la station expérimentale de Suffield, en Alberta, aux laboratoires de chimie de la défense, à Ottawa, et aux laboratoires de recherches pour la défense, à Kingston.

Pour des motifs de sécurité, on ne saurait fournir à l'égard de ces programmes plus de détails financiers que n'en fournissent les prévisions budgétaires.

*ENQUÊTE VISANT DES BATEAUX DE PÊCHE ÉTRANGERS

Question n° 300—M. Robichaud:

Les fonctionnaires du ministère des Pêcheries ont-ils procédé à des recherches ou à des enquêtes sur les chalutiers ou les bateaux de pêche à la seine d'immatriculation étrangère naviguant dans la région du golfe Saint-Laurent ou de la baie des Chaleurs, du 1^{er} avril 1962 jusqu'à ce jour? Dans le cas de l'affirmative, a) à quelles dates a-t-on effectué ces recherches ou ces patrouilles, b) a-t-on signalé des infractions et, dans le cas de l'affirmative, quelle en était la nature, c) quelles mesures le ministère des Pêcheries a-t-il prises afin de protéger les pêcheurs canadiens contre ces incursions?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, en supposant qu'il s'agisse de recherches ou d'enquêtes au sujet de chalutiers et de bateaux, au lieu de recherches ou d'enquêtes sur les chalutiers et les bateaux, la réponse est oui. Aucune recherche ou enquête n'a été faite sur les chalutiers battant pavillon étranger dans la baie des Chaleurs ou le golfe Saint-Laurent. La réponse à la partie a) est: les 18, 19, 20, 23, 24, 25 juillet, le 28 août et les 5, 6 et 15 septembre. La réponse à la partie b) est non. La réponse à la partie c) est la suivante: une flotte de vaisseaux de patrouille navigue sur le littoral atlantique et ses fonctions sont, entre autres, de veiller à l'application de la loi sur la protection des pêcheries côtières. Les rapports d'infractions à la loi sont rapidement étudiés. On fait au besoin appel à la patrouille aérienne, pour compléter le travail de la patrouille navale.

[L'hon. M. MacLean.]

*PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

Question n° 301—M. Rideout:

Le gouvernement se propose-t-il d'inclure la construction d'hôpitaux et d'écoles dans le programme des travaux d'hiver en vue de remédier au chômage dans les provinces Maritimes?

M. Hales: On a élargi de temps à autre la portée du programme d'encouragement aux travaux effectués en hiver par les municipalités afin d'y inclure toute entreprise d'envergure exécutée par une municipalité sauf s'il s'agit d'une école ou de ses terrains, d'un hôpital ou de ses terrains, d'un métro ou d'édifices appartenant à une municipalité, mais utilisés par des particuliers, pour des fins commerciales ou industrielles.

Le gouvernement fédéral verse d'importantes subventions aux provinces à l'égard de certains aspects de la formation ainsi qu'à l'égard de la construction d'hôpitaux; il n'est pas question, pour le moment, d'élargir la portée actuelle du programme d'encouragement aux travaux d'hiver effectués par les municipalités.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Question n° 302—M. Marcoux:

1. Le Canada contribue-t-il financièrement à l'Organisation mondiale de la santé?
2. Le Canada a-t-il autorisé l'Organisation mondiale de la santé à promouvoir la fluoration de l'eau dans la ville d'Ottawa?

Réponse de Mme Casselman:

1. En tant que membre de l'Organisation mondiale de la santé, le Canada verse une contribution annuelle pour financer cette Organisation, dont le budget est déterminé conformément à son Règlement financier (article 5.3). La contribution de chacune des nations-membres est évaluée d'après ce Règlement.

2. Non.

COMTÉ JACQUES-CARTIER-LASALLE—
PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES**Question n° 303—M. Rock:**

1. Combien de prêts a-t-on consentis, en 1960-1961, aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, dans le comté de Jacques-Cartier-Lasalle?
2. Quel a été le montant de chaque prêt?
3. Combien a-t-on refusé de demandes de prêts?
4. Quels étaient les motifs du refus?

Réponse de M. Graftey:

1. Les renseignements relatifs aux prêts ne sont pas établis de façon à donner les chiffres détaillés pour chaque région.
2. Réponse donnée au n° 1.
3. Renseignement inconnu.
4. Renseignement inconnu.

EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Question n° 309—M. Rock:

Le gouvernement songera-t-il à utiliser, comme emplacement de l'exposition universelle de 1967, les